



Conséquences financières de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 en 2030 selon message, CE et les décisions du CN du 29.09.2016

En millions de francs, aux prix 2016

Les calculs se basent sur les paramètres macroéconomiques du Conseil fédéral du 09.06.2016 et sur les estimations de l'AFC sur la TVA du 11.05.2016.

Mesures (chiffres arrondis à 10 millions près)	Message		Conseil des Etats		Conseil national	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Uniformisation de l'âge de la retraite	-1 170	110	-1 210	110	-1 210	110
Flexibilisation de la retraite	280	180	290	180	290	190
Anticipation de 3 ans	70	- 60	90	- 60	90	- 60
Anticipation, modification du taux	100		90		90	
Ajournement, modification du taux	- 10		- 10		- 10	
Amélioration des rentes	120		120		120	
Suppression de l'obligation de cotiser		- 10		- 10		0
Franchise		250		250		250
Supplément de rente	0	0	1 370	1 400	0	0
Anticipation pour les bas à moyens revenus	400		0		0	
Nouvelle réglementation des rentes de survivants	- 340		0		- 410	
Suppression des rentes pour enfants					- 200	
Egalité de traitement en matière de cotisations		330		0		0
Indépendants : barème dégressif		140		0		0
Indépendants : harmonisation des taux de cotisation		190		0		0
Contribution de la Confédération liée à la modification des dépenses		- 160		90		- 300
Total	- 830	460	460	1 780	-1 520	10
Confédération						
Contribution liée à la modification des dépenses	- 160		90		- 300	
Pourcent démographique		- 610		- 610		- 610
Contribution de la Confédération	- 930		0		270	
Modification part de la Confédération totale		- 480		700		570
Compte 2030 droit actuel	60 480	53 500	60 480	53 500	60 480	53 500
Mesures de réforme	- 830	620	460	1 690	-1 520	300
TVA		5 350		3 560		2 140
Confédération		- 480		700		570
Compte 2030 avec réforme	59 650	58 980	60 940	59 450	58 960	56 510
Résultat de répartition	- 670	-0.2% TVA	-1 490	-0.4% TVA	-2 450	-0.7% TVA
Niveau du fonds	64 560	108% Dépenses	67 500	111% Dépenses	58 810	100% Dépenses

Augmentation de la somme des cotisations dans la prévoyance professionnelle en 2030

En millions de francs, aux prix 2016

Mesures (chiffres arrondis à 50 millions près)	Message		Conseil des Etats		Conseil national	
	en mio. CHF		en mio. CHF		en mio. CHF	
Compensation de la baisse du taux de conversion minimal et amélioration de la prévoyance des bas à moyens revenus	3 200		1 550¹⁾		4 450	
A long terme (suppression de la déduction de coordination et adaptation des taux de bonification)	2 450		1 150		4 300	
Génération transitoire (cotisation au fonds de garantie LPP)	350		400		300	
Abaissement du seuil d'accès	400		-		-	
Adaptation de la déduction de coordination au taux d'occupation	-		- ¹⁾		-	
Suppression des subsides pour structure d'âge défavorable	-		-		-150	

Financement compensation du taux de conversion minimal

	en mio. CHF		en mio. CHF		en mio. CHF	
Cotisations LPP	3 200	0.8%	1 550 ¹⁾	0.4% ¹⁾	4 450	1.1%
Cotisation AVS	0	0.0%	1 400	0.3%	0	0.0%
Total	3 200	0.8%	2 950	0.7%	4 450	1.1%

* masse salariale AVS des assurés LPP

¹⁾ Sans les coûts en relation avec l'amélioration de la prévoyance professionnelle des employés à temps partiel.